

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le 16 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Claude Lescot Maire de la commune.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. BATTAULT, CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, COURTOIS, DEMEAUX, LESCOT, LORAIN, LO VERSO, MOREAU, ROTH

Absents représentés : M^{me} Peggy GIRARDOT donnant pouvoir à M^{me} Françoise CANCELA
M. Sylvain MICHEL donnant pouvoir à M^{me} Stéphanie CAMEAU

Absent :

Secrétaire de séance : M. Bernard Moreau

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal en date du 16 janvier 2018

M^{me} Françoise CANCELA souhaiterait avoir des explications à propos du tarif du repas des aînés, M Le Maire informe à l'assemblée délibérante que suite à la demande du Trésor Public le montant du repas est plafonné à 41 €.

Nomination d'un représentant pour siéger à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la Communauté de Communes de l'Aillantais.

Suite au transfert de compétence « construction aménagement, entretien et gestion du gymnase et des équipements sportifs d'intérêt communautaire », et Suite à la désignation du « Gymnase de Montholon » comme équipement sportif d'intérêt communautaire :

Les charges afférentes au fonctionnement devront être évaluées au travers du rapport d'un membre par commune, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Désigne : M. Le Maire Jean Claude LESCOT titulaire
M^{me} Françoise CANCELA suppléante

Halle des sports :

Le permis de Construire

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante le permis de construire du projet de la halle des sports, l'assemblée, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à déposer le permis de construire.

Approbation de l'avant –projet de la halle des sports :

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante l'avant-projet de la halle des sports, celui-ci est estimé à 543 300 € HT.

L'assemblée délibérante après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire :

Accepte, à l'unanimité, l'avant-projet proposé par « l'architecte Atria » pour un montant de 543 300 € HT.

Le Conseil Municipal charge M. Le Maire d'effectuer les différentes demandes de subventions auprès de la région, du département et un fond concours auprès de la Communauté de Communes de l'Aillantais.

Convention DEKRA

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante la convention de l'entreprise DEKRA

Les missions proposées sont les suivantes :

- aide à la rédaction des notices de sécurité ou accessibilité
- Participation à une réunion technique préliminaire
- Examen du dossier DCE (dossier consultation des entreprises) vis-à-vis des missions confiées et remise du rapport initial de contrôle technique
- Examen des documents, plans d'exécution et remise des avis correspondants
- Visite sur site lors des opérations de démarrage de corps d'état (fondation par exemple)
- Visite finale avant réception (y compris la vérification finale des installations électriques) et remise du rapport final de contrôle technique
- Remise d'attestation accessibilité handicapés

Coût total dudit contrat : 2 790 € HT
L'assemblée délibérante, à l'unanimité :
Approuve la convention de l'entreprise DEKRA,
Charge M. Le Maire de signer ladite convention

Approbation du marché rue de la Croix Buissée :

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante le rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre « Urban Ingénierie »

Ouverture des plis :

PP Plaisance : 150 000, 00 € HT soit 180 000, 00 € TTC
Mansanti : 123 598, 83 € HT soit 148 318, 59 € TTC
Colas : 127 167, 91 € HT soit 152 601, 49 € TTC
Eiffage : 144 784, 71 € HT soit 173 741, 65 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir l'entreprise « Colas » pour un montant de 127 167, 91 € HT soit 152 601,49 € TTC, bien que le coût soit supérieur à l'entreprise « Mansanti », l'entité « Colas » a de meilleures notations dans d'autres éléments tels que la durée des travaux.

Charge M. Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Assainissement collectif et non collectif

Suite à de nombreuses demandes d'attestations établies par la mairie, sur les travaux d'assainissement non collectifs, ou suite à des ventes de biens immobiliers, la commune transfère la compétence « assainissement collectif et non collectif » à la Fédération Eaux Puisaye Forterre, celle-ci effectuera les contrôles nécessaires. De ce fait, la commune sera dégagée de toute responsabilité.

Une convention sera établie entre la Fédération des Eaux Puisaye Forterre et la commune de Fleury la Vallée.

Le conseil municipal décide de transférer la compétence à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre

Charge M. Le Maire de signer la convention précitée.

Informations diverses

Des contrôles diagnostic d'assainissement, et eaux de pluie auront lieu sur la commune de Fleury la Vallée. Ceci afin de trouver les anomalies existantes de branchement eaux pluviales et eaux usées. Des procès-verbaux éventuels seront dressés en cas de malfaçon.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine et Normandie. Elle permettra de subventionner les travaux de branchement route de Joigny.

Création d'un club informatique sur la commune de Fleury la Vallée : une habitante d'Appoigny a proposé de donner des cours à partir du mois de septembre. L'adhésion serait de 30 € par an.

Pour tous renseignements veuillez-vous adresser à M^{me} Agnès Thuillier au 06.10.16.45.91 ou à M^{me} Danièle Dupin au 06.81.05.97.50.

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante le courrier de la Communauté de Communes de L'Auxerrois nous informant de la mise en place du service ADS SIG. Celui-ci consiste à regrouper en tranche l'emplacement des travaux des réseaux sur la Commune de Fleury La Vallée.

Dans le cadre des futurs travaux de la rue de La Croix Buissée, des branchements de gaz ont été proposés et quelques-uns sont en cours.

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante le mouvement de crédit suivant :

Compte 739221 (FNGIR) : +489 €
Compte 022 : - 489 €

M. Le Maire donne lecture des courriers reçus et des réponses circonstanciées.

Aménagement de sécurité N°60 et RD 31 :

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est dans l'attente de réponse suite au courrier relatant le refus d'octroyer une subvention destinée à l'aménagement sécurité de la N°60 et 77 RD 31.

Sollicitation subvention travaux assainissement :

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que le Conseil départemental n'accorde plus de subvention au titre des travaux d'assainissement.

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante du projet d'acquérir un dictaphone pouvant retranscrire :

- les comptes rendus
- les annotations des dossiers en cours
- et permettant de dresser les rapports de l'employé communal

Le coût de l'acquisition est de 810 € TTC, l'installation se fera début mars.

L'assemblée délibérante accepte l'acquisition du dictaphone.

M. Le Maire informe que des candidatures ont été retenues pour les postes vacants d'adjoint technique.

Le conseil municipal décide de rogner le budget des dépenses générales de 15 000 € afin de l'imputer à l'enveloppe du personnel. Garder une masse salariale permet d'effectuer de nombreux travaux en régie.

Le conseil municipal, après délibération

Décide dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, d'embaucher du personnel technique en contrat d'avenir à compter du 28 février 2018.

M^{me} Marie Louise Courtois informe l'assemblée :

- Les travaux de la scène à la salle polyvalente sont commencés. Une niche est prévue afin d'entreposer l'échelle équipée de roulettes.

- Salle annexe (derrière la mairie) : le plancher s'effondre de 3 cm à certains endroits, une entreprise de maçonnerie est venue évaluer les éventuels travaux. Un plancher provisoire a été installé afin de pouvoir répartir le poids lors des activités.

Des devis ont été élaborés, les travaux sont estimés entre 35 000 à 45 000 €.

Ils seront les suivants :

- des ourdis,
- un remblaiement,
- une dalle.

D'autre part, des fuites ont été décelées au niveau d'un vasistas, de ce fait, la toiture sera à revoir.

La commission des travaux devra travailler sur le dossier.

- Le chef du Centre de 1^{ère} intervention souhaiterait mettre en place une formation entièrement gratuite sur l'utilisation des extincteurs et du défibrillateur, celle-ci sera proposée à la population.
- Proposition faite avec M^{me} Françoise Cancela : d'organiser un « Yonne Tour sport » pour les personnes de 60 à 90 ans. Les activités proposées sont le kart, le judo, la randonnée, la marche nordique, le tir à l'arc. Une demande sera effective auprès du Conseil Départemental, en partenariat avec l'Yonne Républicaine et la Maia (organisme du Conseil Départemental, s'occupant des services aux besoins des personnes âgées).
- Suite aux opérations sécurité (conduite de véhicules) ayant eu lieu l'année dernière pour les seniors et les associations, Mme Marie Louise Courtois propose d'étudier un nouvel appel à projet sécurité.

M. Jean Marie Battault expose à l'assemblée délibérante le travail de recensement des tombes abandonnées au cimetière. L'opération « récupération des tombes abandonnées » est en cours, tout comme la demande de devis pour d'éventuelles exhumations. Une délibération « reprise des tombes abandonnées » devra être prise au prochain conseil municipal.

M^{me} Stéphanie Cameau fait part au Conseil Municipal du prochain nettoyage de printemps qui sera organisé avec l'école primaire le 21 mars 2018.

M. Le Maire fait part au conseil municipal de son courrier adressé à la directrice de l'Education Nationale concernant les rythmes scolaires.

Séance levée à 20 H

Mme Sylvie Roth

Chargée de la communication